

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réunion du Conseil d'Administration  
Du 28 septembre 2021 à 18 heures, salle du Conseil Municipal

## COMPTE-RENDU

**Présents** : Mme Sylvie VINCENT, Vice-présidente, M. Jacky CANEPA, Mme Denise MAIRE, Mme Véronique GROSSIER, Mme Charline LEHMANN et M. Joël GROSJEAN.

Représentants des associations : Mmes Nicole GEORGES (ADMR), Marie-Lou GROSJEAN (Restos du Cœur), Christine PÊCHEUR (Croix Rouge Française) et Sylvie CONRAUX (UDAF), M. Yonny LUCAS (ADAVIE).

**Excusés ayant donné procuration** : M. Franck PERRY, Président, à Mme Sylvie VINCENT, M. Patrick FLOQUET à Mme Sylvie VINCENT et Mme Françoise PIGENEL (association AIR) à M. Joël GROSJEAN.

**Excusée** : Mme Geneviève GUNEY (association l'Escale)

**Absent** : M. Didier FORQUIGNON

**Secrétaire de séance** : M. Jacky CANEPA

Après avoir excusé Monsieur le Président pour son absence, Sylvie VINCENT, en sa qualité de Vice-présidente, assure la présidence de la séance.

Madame la Vice-présidente signale que la réunion du Conseil d'Administration initialement prévue le jeudi 07 octobre 2021 est bien annulée.

Madame la Vice-présidente annonce le décès de Suzanne VAUTHIER survenu le 14 juillet 2021. Suzanne était membre du Conseil d'Administration depuis plusieurs années et représentait l'association Vittel Accueil.

Le Conseil d'Administration du CCAS présente ses plus sincères condoléances à sa famille.

Un appel à candidature sera envoyé aux associations menant des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune.

### **1) Approbation du compte rendu de la séance du 15 juin 2021**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 15 juin 2021.

### **2) Installation d'un nouveau membre du Conseil d'Administration**

Par délibération du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a fixé à huit le nombre de conseillers municipaux amenés à siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), soit sept sièges pour la liste « Avec vous pour Vittel », et un siège pour la liste « Vittel renouveau 2020 ».

MM. Jacky CANEPA, Patrick FLOQUET, Pierre GÉRARD, Mmes Véronique GROSSIER, Charline LEHMANN, Denise MAIRE, Sylvie VINCENT ont été élus pour représenter la liste « Avec vous pour Vittel ».

Suite au décès de M. Pierre GÉRARD, et afin de maintenir la représentativité de la liste « Avec vous pour Vittel », au sein du Conseil d'Administration du CCAS, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné Monsieur Joël GROSJEAN, représentant de la liste « Avec vous pour Vittel » pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vittel lors de sa séance du 08 juillet 2021.

Après lui avoir souhaité la bienvenue, Madame la Vice-Présidente déclare Monsieur Joël GROSJEAN officiellement installé dans ses fonctions.

Sylvie CONRAUD souhaite savoir si l'absence répétée d'un membre aux réunions du Conseil d'Administration se traduit par une démission d'office. Madame la Vice-présidente lui répond que c'est au Président de proposer la démission d'office d'un membre si ce dernier s'est abstenu, sans motif légitime, de siéger au cours de trois séances consécutives.

### **3) Admission en non valeur**

Le comptable du Trésor a communiqué au CCAS un état de sommes irrécouvrables dont il demande l'admission en non-valeur. Le montant total à admettre en non-valeur s'élève à 490,65 € et se répartit comme suit :

- une location de salle en 2018 pour un montant de 129€ concernant l'association CAGIP, spécialisée dans l'accompagnement social, et déclarée en liquidation judiciaire
- des locations de salle en 2016 et 2017 pour un montant de 361,65€ concernant l'association FORMABILIS, organisme de formation et d'insertion professionnelle déclaré en liquidation judiciaire.

L'admission en non valeur se traduit dans le budget par l'émission d'un mandat au compte 6541 "créances admises en non-valeur".

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prononce l'admission en non valeur desdites créances.

### **4) Colis de fin d'année à destination des séniors**

En raison de la crise sanitaire et des mesures à respecter pour protéger les personnes âgées, en vertu du principe de précaution, il semble opportun de ne pas organiser cette année encore le repas des aînés.

Pour maintenir le lien social avec nos aînés, le Centre Communal d'Action Sociale envisage d'offrir à nouveau aux personnes de 70 ans et plus un colis gastronomique qui sera confectionné par les prestataires locaux spécialisés dans la confection de paniers et de coffrets gourmands.

D'une valeur d'environ 40 € pour un couple et 25 € pour une personne seule, les colis seront à retirer à la Maison ressources de Vittel.

Chaque sénior pourra s'inscrire auprès de l'accueil du CCAS tout au long du mois d'octobre sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Un panier d'une valeur de 15 € sera offert aux résidents des deux maisons de retraite de Vittel.

Madame la Vice-présidente propose de poursuivre le dispositif des colis de fin d'année à destination des aînés au vu des retours positifs de l'année dernière. Elle rappelle que l'avis de non imposition n'est exigé que pour l'inscription au bénéfice du bon d'achat de fin d'année.

Joël GROSJEAN signale qu'en 2020, certaines personnes auraient été oubliées.

Madame la Vice-présidente rappelle que le dispositif des colis gastronomiques ne présente pas le même fonctionnement que le repas des aînés. En effet, les personnes âgées de 70 ans et plus doivent venir s'inscrire à l'accueil de la Maison Ressources pour prétendre au colis. L'envoi d'un courrier sur la base de la liste électorale n'est plus envisageable. Outre l'aspect illégal, cette méthode ne permettait pas d'approcher toutes les personnes concernées.

Sylvie CONRAUD demande si les couples doivent être mariés.

Madame la Vice-présidente lui répond qu'un justificatif de domicile suffit.

Christine PECHEUR demande s'il s'agit des mêmes fournisseurs que l'année dernière.

Madame la Vice-présidente répond par l'affirmative étant donné que ce sont les seuls prestataires à proposer des colis gastronomiques confectionnés avec des produits régionaux. A l'inverse de l'année dernière et afin d'apporter une nouveauté, « Saveurs des Gourmets » se chargera des colis destinés aux personnes seules et aux résidents du Haut de la Charme, et « Au Carré Gourmand » réalisera les colis destinés aux couples et aux résidents du Petit Ban.

Les deux commerçants s'engagent à maintenir la même quantité sans augmenter les prix.

#### Quelques chiffres de 2020 :

- 279 colis pour les personnes seules et 28 colis pour la résidence du Haut de la Charme
- 115 colis pour les couples et 58 pour la maison de retraite du Petit Ban

La communication devrait débuter à la fin de la semaine sur le site internet de la ville, par l'intermédiaire des panneaux lumineux et dans la presse locale.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve la reconduction de ce dispositif dans les conditions définies ci-dessus.

#### **5) Communication des décisions prises par monsieur le Président conformément à la délibération du 30 juin 2020 par laquelle le conseil d'administration a délégué certains de ses pouvoirs au Président en application de l'article L.123-21 du code de l'action sociale et des familles**

##### Convention simplifiée de formation professionnelle continue avec l'URAPEDA

Dans le cadre des Goûters Pratiques Séniors (GPS), le CCAS a mis en place une action de formation intitulée « langue des signes française » par l'intermédiaire de l'URAPEDA Lorraine. Cette action, dont le montant s'élève à 1 700 €, permettra aux séniors d'acquérir, d'entretenir ou de perfectionner leurs connaissances en matière de communication gestuelle (mimes, expressions du visage, sens des signes).

Les conditions et les modalités de la formation sont définies dans une convention simplifiée de formation professionnelle continue dans laquelle sont précisés les moyens pédagogiques mis en place et les dispositions financières.

Sylvie CONRAUD souhaite connaître la raison de la mise en place de cet atelier.

Madame la Vice-présidente répond qu'il s'agit de satisfaire une demande des personnes ayant participé aux précédents ateliers.

Christine PECHEUR demande pourquoi cette action ne s'adresse pas aussi aux enfants, sachant que la langue des signes est utilisée dans les crèches avec succès.

Madame la Vice-présidente signale que l'intervenante est sourde. L'ouverture de l'atelier à un public plus large supposerait des changements importants dans l'organisation.

Charline LEHMANN ajoute que cette formation existe pour les adolescents.

Madame la Vice-présidente informe que la prestation est payante pour le CCAS, mais financée par la Conférence des financeurs. Elle est gratuite pour les participants. Cinq séances sont proposées aux personnes de 60 ans et plus.

#### Bilan des aides facultatives attribuées depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021 :

Nature de l'aide	Nombre de demandes	Signature	Montant accordé
Aide à l'achat de gaz	1	Vice-présidente	37,00 €
Aides alimentaires	6	Vice-présidente	319,24 €

Madame la Vice-présidente signale que les demandes sont nombreuses en cette rentrée 2021.

#### **6) Informations**

##### Subventions aux associations

Dans le cadre de leurs activités, certaines associations ont sollicité une aide financière pour l'année 2021 en joignant à leur demande un dossier retraçant leurs activités et leurs sources de financement.

Lors de sa séance du 08 juillet 2021, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention aux associations ci-après :

Associations	Projet	Montant sollicité et accordé
<b>Subvention de fonctionnement</b>		
ADMR	Poursuivre la mise en place de son action à destination des personnes âgées avec la remise d'un présent lors de leur anniversaire	500 €
ADAVIE	Maintenir à leur domicile les personnes âgées et handicapées en leur apportant- une assistance physique, matérielle et morale	350 €
Handicap au bord de la route	Agir pour l'intégration et l'aide de nos proches handicapés dans la société avec l'organisation d'un marché de Noël en fin d'année	500 €
Amicale des donneurs de sang Vittel-Contrexéville	Financer l'achat de denrées alimentaires et la distribution de collations aux donneurs lors des collectes de sang organisées sur les sites de Vittel et Contrexéville	2 000 €

#### Subvention exceptionnelle

Dans le cadre de ses activités, l'association Vit'elle En Rose sollicite une subvention exceptionnelle pour l'année 2021 d'un montant de 400 € destinée à financer l'organisation d'Octobre Rose, mois national pour le dépistage et la lutte contre le cancer du sein.

Depuis quelques années, le CCAS de Vittel manifeste son engagement dans cette campagne de communication par l'organisation d'une journée d'information dans les locaux de la Maison Ressources avec l'intervention des bénévoles de la Ligue contre le cancer. A cette occasion, la Maison Ressources s'habille de rose.

Pour appuyer cet événement national, l'association Vit'elle En Rose souhaite créer une allée dans la rue de Verdun en suspendant des parapluies roses. Les commerçants participants à l'opération verront leur vitrine décorée de rose. L'attractivité engendrée par cette action suscitera la curiosité des curistes et des touristes. Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 800 €.

Madame la Vice-présidente signale que cette action devrait démarrer la semaine prochaine dès réception des 150 parapluies. Elle ajoute que des spots éclaireront la façade de la mairie en rose.

Charline LEHMANN précise que des animations auront également lieu dans la rue de Verdun notamment la soirée organisée au bar La Belle Epoque ou la soirée Zumba prévue à l'OMS de Contrexéville.

Madame la Vice-présidente souligne que des manifestations se sont déroulées cet été sur la commune, ainsi qu'en septembre lors de la fête du sport à Contrexéville (karaoké et marche rose).

Au vu du dossier reçu, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt communal, le Conseil d'Administration émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association précitée.

#### Point sur les accompagnements dans le dispositif RSA

Madame la Vice-présidente énonce les chiffres concernant l'accompagnement effectué par les deux référentes RSA du CCAS :

- 125 bénéficiaires RSA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021
- 41 accompagnements ont pris fin (11 retours à l'emploi, 9 orientations vers un autre accompagnement, 7 ouverture de droits au chômage, 7 déménagements, 5 départs en retraite, 1 formation et 1 décès).

Les bénéficiaires résident sur le territoire de la Communauté de Communes Terre d'Eau mais 90 personnes habitent à Vittel.

### Analyse des besoins sociaux - ABS

En perspective de la réalisation du futur ABS, une ébauche de questionnaire destiné à la population a été rédigée. Une fois le questionnaire finalisé, le service communication sera chargé de le diffuser via le site internet de la ville. Les vittellois auront ainsi la possibilité de répondre par voie dématérialisée. Le questionnaire sera également disponible en version papier dans les différents points d'accueil administratifs de la commune. (Maison Ressources, Médiathèque, Maison des associations, Mairie,...).

Sylvie CONRAUD demande si les questionnaires sont anonymes.

Madame la Vice-présidente lui répond par l'affirmative. Elle signale qu'une analyse des questionnaires sera effectuée par le CCAS mais également par les autres services de la ville, l'ABS concernant également le domaine de l'enfance, la famille, le transport, le sport et la santé. Elle ajoute que l'ABS est une obligation légale. La difficulté a été d'inscrire des questions fermées.

Sylvie CONRAUD souhaite savoir si les services de l'État ont proposé des questions types.

Madame la Vice-présidente répond par la négative sachant que chaque territoire rencontre des problématiques différentes. Elle propose aux membres de leur soumettre le questionnaire pour approbation une fois celui-ci finalisé.

## **7) Questions diverses**

### UFC-Que Choisir

Madame la Vice-présidente informe que le CCAS prévoit de se rapprocher d'UFC-Que Choisir afin d'effectuer des achats groupés pour l'énergie.

Comme pour la mutuelle collective à destination des personnes âgées à faibles revenus, il conviendra d'obtenir des tarifs compétitifs.

### Projet WITTE

Madame la Vice-présidente signale qu'une réflexion est en cours concernant la mise en place de bons repas à destination des personnes atteintes d'un cancer et sous traitement par chimiothérapie. En effet, ces personnes peuvent rencontrer des difficultés pour se préparer à manger.

Le CCAS s'est rapproché des médecins vittellois pour connaître le nombre de patients concernés résidant sur Vittel.

Sur demande de la personne à son médecin traitant, celui-ci fera parvenir au CCAS un certificat attestant qu'elle remplit les conditions d'octroi du bon repas.

Celui-ci sera valable chez les traiteurs et les restaurateurs de Vittel qui accepteront d'adhérer au dispositif (liste définie imprimée derrière le chèque).

Il est proposé de distribuer un chéquier par personne composé de six bons repas d'une valeur unitaire de 7€, sur une durée de 3 jours et à chaque période de traitement par chimiothérapie.

Madame la Vice-présidente ne souhaite pas ajouter une condition de ressources et rappelle que ce dispositif sera mis en place à titre expérimental, comme le fait déjà la ville d'Epinal.

Christine PECHEUR précise que la maladie est la même pour tout le monde.

Denise MAIRE signale que le dispositif est intéressant pour les personnes seules.

Nicole GEORGES approuve le fait que le bénéficiaire puisse choisir ce qu'il veut manger.

Sylvie CONRAUD ajoute l'obligation pour les restaurateurs d'accepter le paiement différé.

Madame la Vice-présidente informe qu'il est prévu de tous les rencontrer. Elle ajoute que le projet finalisé sera présenté au prochain Conseil d'Administration pour une mise en place sur l'année 2022. Un appel au don sera effectué, ainsi qu'un rapprochement auprès de l'organisme AG2R pour le financement du dispositif.

Jacky CANEPA propose d'ajuster le montant du chèque en cours d'année.

Sylvie CONRAUD ajoute que le dispositif permettra d'apporter une aide matérielle et psychologique significative aux malades atteints d'un cancer.

Charline LEHMANN espère que les restaurateurs pourront proposer un repas équilibré pour le montant défini.

Madame la Vice-présidente signale que les personnes peuvent compléter à leurs frais comme c'est le cas pour le chèque déjeuner.

#### Divers

Madame la Vice-présidente émet quelques réserves quant à l'organisation cette année de la fête de la Saint-Nicolas au vu de la crise sanitaire.

Elle rappelle également que les bons d'achat de fin d'année sont exclusivement réservés aux vittellois non imposables.

Concernant la vaccination, Madame la Vice-présidente se renseigne sur les cas de dysfonctionnement au sein de certaines associations.

Nicolas GEORGES signale que le personnel de l'ADMR est vacciné mais que certains bénéficiaires ne le sont pas encore.

Yonny LUCAS informe que les suspensions de contrats de travail au sein de l'ADAVIE n'ont concerné que quelques agents.

Charline LEHMANN ajoute que le Département des Vosges possède la meilleure couverture vaccinale pour les jeunes.

Sylvie CONRAUD félicite les jeunes du dispositif Chantiers Jeunes pour la réfection du sentier situé derrière la Maison Ressources.

En l'absence d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.

Vittel, le 28 septembre 2021

Le secrétaire de séance



Jacky CANEPA

Le Président,



Franck PERRY